



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF  
DE CLASSE NORMALE DU CORPS DE L'ETAT POUR  
L'ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE  
- SESSION 2011 -**

**Epreuve n° 2**

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- Comptabilité et finance ;
- Problèmes économiques et sociaux ;
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

*Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.*

*Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.*

(Durée : 3 heures - Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

**Samedi 14 janvier 2012 (de 13 h 00 à 16 h 00)**

**Option : problèmes économiques et sociaux**

**Le dossier documentaire comporte 10 pages.**

**IMPORTANT**

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT  
APPARAITRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.**

## QUESTIONS

### PARTIE 1 : Questions communes

**Question n° 1** **(2 points)**

**a - Définir l'égalité d'accès aux services publics.**

**b - Pourquoi fait-elle débat ?**

*Document n° 1 : L'égalité d'accès aux cantines scolaires remise en cause* Page 1

*Source : <http://www.lesechos.fr>*

**Question n° 2** **(2 points)**

**A l'aide du document n° 2 et de vos connaissances personnelles, exposez et illustrez les principales problématiques de santé publique en France métropolitaine et en Polynésie française.**

*Document n° 2 : L'état de santé des Français s'améliore* Page 2

*Source : <http://www.lefigaro.fr>*

**Question n° 3** **(2 points)**

**En vous appuyant sur les documents n° 3 et 3 bis, précisez quels sont les obligations des communes polynésiennes et les moyens à mettre en œuvre en matière de déchets ?**

*Document n° 3 : Extraits du code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française* Page 3

*Document n° 3 bis : Extrait du rapport de la Chambre territoriale des comptes sur la collectivité de la Polynésie française (environnement)* Page 3

**PARTIE 2 : Questions pour l'option « problèmes économiques et sociaux »**

**Question n° 4**

**(3 points)**

**a- Quels sont les différents types d'énergies ?**

**b - La complémentarité entre ces différents types est-elle souhaitable ? Pourquoi ?**

*Document n° 4 : Energies renouvelables et nucléaires*

Pages

*Source : <http://www.sfen.org>*

4 et 5

**Question n° 5**

**(3 points)**

**a- Quelle est la définition du Produit Intérieur Brut (PIB) ?**

**b- Donnez la signification de la phrase : « Le marché intérieur est asphyxié et ne peut soutenir à lui seul la croissance de l'économie locale, ce qui engendre une chute de la consommation des ménages et à terme une destruction des emplois. »**

*Document n° 5 : Le PIB par habitant a chuté de 10% en sept ans en Polynésie*

Page 6

*Source : <http://www.tahiti-infos.com>*

**Question n° 6**

**(3 points)**

**a- Définir le « taux de couverture » de la balance commerciale**

**b- Décrire l'évolution de la balance commerciale depuis 1974:**

*Document n° 6 : Historique de la balance commerciale de la France*

Pages

7, 8 et 9

*Source : <http://lekiosque.finances.gouv.fr>*

**Question n° 7**

**(3 points)**

**a- Comment la réduction du temps de travail hebdomadaire peut-elle être une solution au chômage ?**

**b- Donner la définition de l'inflation.**

**c- Peut-on combattre en même temps l'inflation et le chômage?**

*Document n° 7 : Comment les 35 heures handicapent la France dans le monde.*

Pages

9 et 10

*Source : <http://www.lemonde.fr>*

**Question n° 8**

**(2 points)**

**a- Définissez la TVA.**

**b- Est-elle un impôt équitable ?**

*Document n° 8 : La TVA est-elle un impôt juste ?*

Page 10

*Source : <http://www.20minutes.fr>*

## L'égalité d'accès aux cantines scolaires remise en cause

**La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) épingle les communes, qui comme Bordeaux ou Thonon-les-Bains, conditionnent l'accès des enfants aux cantines scolaires à la situation de leurs parents, selon qu'ils occupent ou non un emploi.**

C'est un sujet de polémique dont l'Association des maires de France (AMF) se serait bien passée. En pleine période d'inscription ou de réinscription des enfants à la cantine scolaire, certaines municipalités défraient la chronique en adoptant des mesures restrictives d'accès à ce service. En vertu d'un règlement voté en avril, la mairie de Thonon-les-Bains, un des foyers de la controverse, s'est autorisée à exiger des parents d'élèves demandeurs d'emploi de lui fournir la preuve de leur indisponibilité (entretien d'embauche, séance de formation) avant de permettre à leur enfant de déjeuner à la cantine.

La mairie de Bordeaux a adopté une démarche analogue et l'applique. Dans ses 97 écoles, les enfants de chômeurs se voient parfois proposer deux jours, voire un seul jour de cantine. *« C'est notamment le cas dans une dizaine d'écoles de l'hypercentre, où nous avons un problème de capacité d'accueil. Mais c'est une minorité : 200 dossiers sont en souffrance sur 13.200 demandes d'inscription »*, affirme Brigitte Collet, adjointe au maire qui défend une politique « d'arbitrage ». *« Les enfants des familles en grande nécessité sont par exemple prioritaires dans la mesure où ce repas à la cantine sera leur seul repas équilibré de la journée »*, plaide l'élue.

Ces initiatives ne sont pas du goût de la FCPE. *« C'est absolument illégal »*, tempête Jean-Jacques Hazan, le président de cette fédération des parents d'élèves marquée à gauche, en dénonçant le laxisme des préfets. *Une décision d'octobre 2009 du Conseil d'Etat a établi que privilégier les enfants dont les deux parents travaillent, s'agissant de l'accès aux cantines, constituait une discrimination sans rapport avec l'objet du service en cause.*

### Un service public facultatif

*« La restauration scolaire est un service public facultatif »*, précise Jacques Pélissard, le président de l'AMF. Mais même dans ce cas, le principe d'égalité d'accès s'impose aux communes, indique-t-il tout en considérant que *« le maire de Thonon-les-Bains pose un vrai problème »*. La fréquentation des cantines scolaires augmente chaque année et il arrive un moment où les communes ne peuvent plus pousser les murs. L'argument est balayé par le dirigeant de la FCPE qui estime plutôt que certaines mairies *« cherchent à réduire leurs dépenses sociales »*.

En quête de compromis, l'AMF va créer un groupe de réflexion sur des *« mécanismes de régulation légale »*. Une première solution, la plus évidente, consiste à faire passer les cantines de un à deux services, mais elle peut être coûteuse et se révèle souvent complexe à mettre en œuvre. *« Nous tenons à la qualité de l'accueil des enfants qui doivent avoir le temps de manger. Il y a sinon un véritable risque »*, plaide l'élue de Bordeaux, par ailleurs pédiatre.

Une autre idée pourrait être étudiée : faire jouer les solidarités intergénérationnelles en faisant appel à la disponibilité des grands-parents moyennant, s'il le faut, leur accompagnement financier. En attendant, la FCPE maintient la pression. Chaque nouveau cas qui lui sera révélé fera l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif. A moins qu'une loi sur le droit à la restauration scolaire, comme l'espère son président, ne finisse par l'en dispenser.

## L'état de santé des Français s'améliore

Un rapport récent note que la mortalité prématurée diminue.

Il y a sept ans, 100 objectifs étaient inscrits dans une loi pour servir de cap à la santé publique. Le bilan 2011 est plutôt satisfaisant.

• **Espérance de vie : toujours plus !** Ces dix dernières années, l'espérance de vie à la naissance n'a cessé de s'allonger en France. Elle est même la plus élevée d'Europe pour les femmes et les hommes âgés aujourd'hui de 65 ans. Les premières peuvent espérer vivre encore 22,8 ans, les seconds 18,6 ans. Calculée à la naissance, l'espérance de vie est certes un peu moins élevée, mais elle atteint tout de même 84,8 ans pour les femmes et 78,1 ans pour les hommes. Plus intéressantes encore, les données de mortalité prématurée, établies en considérant qu'il est prématuré de mourir avant l'âge de 65 ans, révèlent une notable amélioration. «En 2008, précise le rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dresse), on comptait 108 825 décès prématurés, soit 20 % de l'ensemble des décès.» Contre environ 124 800 en 2000. On observe une baisse régulière de cette mortalité prématurée : moins 15 % entre 2000 et 2008.

La diminution est encore plus marquée (moins 18 %) si l'on se concentre sur la partie «évitable» de la mortalité prématurée. C'est-à-dire les décès qui pourraient être évités par une réduction des comportements à risque : tabagisme, alcool, conduites routières dangereuses, etc. À la clé, une diminution des cancers, cirrhoses, accidents de la circulation, suicides... Cela concerne encore plus les hommes que les femmes. On remarque d'importantes disparités régionales avec un gradient Nord-Sud : la mortalité la plus élevée est observée dans le Nord-Pas-de-Calais ainsi qu'en Bretagne et la mortalité la plus basse en Ile-de-France et en Alsace. Toutefois, la diminution régulière de la mortalité évitable ne doit pas cacher une réalité moins glorieuse : en Europe, après les nouveaux adhérents d'Europe centrale, les Pays baltes et la Belgique, c'est encore en France que l'on observe chez les hommes le taux de mortalité évitable le plus élevé.

• **Alcool : on boit moins, mais trop.** On y est presque ! Il faudrait que les Français de plus de 14 ans consomment moins de 11,5 litres d'alcool pur par an (soit l'équivalent de 3 verres d'alcool standard par jour) pour que l'objectif soit atteint. Nous en sommes à 12,4 litres. En fait, les femmes sont déjà au-dessous (2 verres par jour en moyenne) mais les hommes sont encore à 4 verres par jour. Restons confiants puisqu'après une stagnation autour de 14,5 litres par an dans les années 1990, la tendance à la baisse se poursuit. Même chez les jeunes de 17 ans, la consommation excessive d'alcool a diminué entre 2003 et 2008 : de moitié pour les filles et d'un tiers pour les garçons. Les ivresses répétées chez les jeunes se stabilisent (un jeune sur quatre dans l'année) après une hausse importante entre 2003 et 2005. Il est vrai que les aînés ne donnent pas l'exemple puisque des alcoolisations excessives ponctuelles sont rapportées par une femme sur cinq et un homme sur deux entre 25 et 54 ans.

• **Tabac : les fumeurs résistent.** Soyons clairs : l'objectif n'est pas atteint, loin de là. Sur cinq années, les experts de la santé publique espéraient réduire de 33 % à 25 % la prévalence des fumeurs quotidiens. Ils sont toujours 32,4 %. Même résistance pour les femmes, puisque la prévalence reste à 26 % en 2010 alors que l'objectif était de passer de 26 % à 20 %. «Les seules tranches d'âge pour lesquelles on observe une diminution de prévalence entre 2005 et 2010 sont les femmes de 15-19 ans (- 10 %), les hommes de 20-25 ans (- 10 %) et ceux de 65-75 ans (- 7 %)», note le rapport de la Dresse. La bonne nouvelle est de voir le tabagisme quotidien diminuer chez les jeunes de 17 ans : entre 2000 et 2008, il est passé de 40 % à 28 % chez les filles et de 42 % à 30 % chez les garçons. On sait que les hausses du prix du tabac sont particulièrement sensibles chez les jeunes. Les efforts de prévention doivent toutefois se poursuivre, en particulier en direction des plus jeunes car plus on commence tôt à fumer et plus le risque de dépendance ultérieure est important, or l'âge de la première cigarette est toujours autour de 13 ans et demi.

• **Diabète : surveillance insuffisante.** Près de 3 millions de diabétiques sont traités en France pour un diabète et l'objectif est qu'au moins 80 % d'entre eux fassent régulièrement les examens nécessaires à leur surveillance. En effet, la maladie étant invisible, il faut vérifier régulièrement différents paramètres (glycémie, fond d'œil, fonction rénale, pression artérielle). Le bilan 2011 montre que la réalisation des examens varie entre 18 et 71 % selon les paramètres considérés.

• **Hypertension artérielle : la moitié des hypertendus ignorent leur maladie.** La dernière (et première !) grande enquête représentative des 18-74 ans date de 2006. Elle montre que l'évolution de la fréquence de l'hypertension artérielle sur dix ans, chez les 35-64 ans, a diminué de 7,5 % pour les hommes et de 18,5 % pour les femmes. L'ennui est que de nombreux hypertendus ignorent leur maladie. C'est en effet le cas pour 59 % des femmes hypertendues et 47 % des hommes.

• **Maladies chroniques : explosion des affections de longue durée.** Les maladies chroniques (cancer, obésité, problème de vue, maladies cardio-vasculaires...) devaient répondre à plusieurs objectifs de santé publique. Elles touchent une personne sur trois après 15 ans et c'est pourquoi leur prise en charge est aussi au cœur de la santé publique. L'enjeu est d'envergure. La Dresse rappelle que, «en 2009, 1,4 million de nouvelles affections longue durée (ALD) ont été prises en charge par la collectivité, soit une augmentation d'environ 40 % depuis 2000». Cette augmentation traduit paradoxalement une amélioration de l'espérance de vie des malades et de la qualité des soins. Elle s'explique entre autres par un diagnostic précoce du cancer et l'efficacité accrue des thérapeutiques, une meilleure prise en charge du diabète, de l'hypertension, la prévention des récurrences des pathologies cardio-vasculaires.

Par Damien Mascaret - le 28/11/2011 - <http://www.lefigaro.fr>

Code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (extraits)  
Sous-paragraphe 3 : Ordures ménagères et autres déchets

**Art. L. 2573-30.**

(...)

*IV. - L'ensemble des prestations prévues au présent paragraphe doit être assuré au plus tard le 31 décembre 2011.*

**Article L2224-13**

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages.

Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions.

**Article L2224-14**

Les collectivités visées à l'article L. 2224-13 assurent également l'élimination des autres déchets définis par décret, qu'elles peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières.

**Article L2224-15**

L'étendue des prestations afférentes aux services prévus aux articles L. 2224-13 et L. 2224-14 est fixée par les communes ou leurs groupements dans le cadre de la réglementation applicable localement.

*(NB : L'ensemble des prestations prévues au présent paragraphe doit être assuré au plus tard le 31 décembre 2011.)*

**Article L2224-16**

Le maire peut régler la présentation et les conditions de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques. Il peut notamment fixer les modalités de collectes sélectives et imposer la séparation de certaines catégories de déchets.

Document n° 3 bis

**Rapport de la Chambre territoriale des comptes de Polynésie française  
COLLECTIVITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE – ENVIRONNEMENT  
05/08/2011**

La loi organique de 2004 a prévu que la collectivité de la Polynésie française dispose d'une compétence générale dans les domaines qui ne sont pas expressément dévolus à l'Etat, sous réserve des compétences attribuées aux communes, notamment dans le secteur environnemental (distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, des ordures ménagères et déchets végétaux).

L'extension partielle aux communes de Polynésie française du code général des collectivités territoriales en 2007 a permis de confirmer les compétences et responsabilités de ces collectivités dans ces domaines. Mais elle révèle aussi la nécessité d'une coopération étroite entre la collectivité d'outre-mer et les communes. La Polynésie française, pleinement compétente pour définir une politique et une réglementation de l'environnement, ne peut se désintéresser de la mise en oeuvre par les communes des dispositions générales prévues par le CGCT relatives aux services environnementaux.

## **Energies renouvelables et nucléaires**

**Source : site Internet de la Société Française d'Energie Nucléaire (SFEN)**

**Par Bernard BIGOT, Administrateur Général du CEA.**

**Extrait de texte rédigé en introduction au dossier consacré à la Convention SFEN 2011.**

A l'occasion de sa Convention "Energies renouvelables et nucléaire" du 24 mars 2011, la SFEN a choisi d'aborder une question brûlante d'actualité, la question globale de la fourniture d'énergie bas-carbone. Durant cette journée, des spécialistes de ces énergies, de l'économie, du climat et de la communication ont débattu en profondeur en abordant de multiples aspects du sujet : quels scénarios de mix énergétiques peut-on envisager d'ici à 2050 ? Quelles sont les contraintes économiques, de ressources, de sécurité ou d'approvisionnement ? Quels sont les verrous technologiques qui subsistent dans le développement des énergies bas carbone ? Ou encore, comment adapter le réseau de distribution d'électricité aux contraintes engendrées ? Ces échanges ont mis en évidence le besoin d'une réflexion globale pour la mise en œuvre du meilleur bouquet énergétique français et la réalité de travaux déjà menés en commun par les scientifiques et ingénieurs des organismes de recherche et des industriels.

**Le premier message à retenir de cette journée est que le nucléaire et les énergies renouvelables sont bien complémentaires.**

Les ingénieurs et chercheurs du CEA vivent au quotidien cette complémentarité. Nombre d'entre eux travaillent en effet sur l'énergie solaire photovoltaïque et le solaire à concentration, la biomasse de deuxième et de troisième génération, les piles à combustible... Ils développent des technologies qui permettent déjà d'abaisser les coûts de ces énergies, d'améliorer leur efficacité, de les rendre plus compétitives sur le marché. Nous sommes convaincus du fort potentiel des énergies renouvelables, qui se positionneront, à terme, comme une alternative crédible et nécessaire aux énergies fossiles. Leur développement sur le marché national permettra de diminuer la dépendance de la France au pétrole, tout en abaissant les émissions de gaz à effet de serre. Décentralisées et intermittentes, consommées près de leur lieu de production, les énergies renouvelables cohabiteront avec l'énergie nucléaire, qui grâce à ses caractéristiques (fonctionnement stable et prévisible sur de longues périodes, puissance) assurera une production régulière dite "de base" et pouvant être transportée sur de plus longues distances. Ainsi, loin de percevoir les énergies renouvelables comme concurrentes de l'énergie nucléaire, le CEA affiche leur montée en puissance comme un objectif majeur. Notre nouveau nom de Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, depuis mars 2010, a officialisé la réalité des recherches que nous menons sur ces énergies, et pour certaines, depuis des décennies.

Au niveau national, l'Ancre, ou Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie, que le CEA a contribué à fonder, incarne cette volonté commune des acteurs de mener les recherches nécessaires à la construction du meilleur bouquet énergétique, adapté à l'évolution de nos besoins.

**Le second message à retenir est celui de notre profonde conviction que le nucléaire a toujours un rôle essentiel à jouer pour répondre durablement aux besoins en énergie de l'humanité.**

Trois mois après le grave accident de Fukushima, aucun des acteurs du nucléaire, des décideurs, des hommes de presse et de nos citoyens, n'est insensible aux conséquences de l'événement, et dans un débat mondialisé, tous cherchent à en tirer des enseignements. Si l'Allemagne a déjà décidé de cesser de faire appel à un horizon rapproché à l'énergie nucléaire pour constituer son bouquet énergétique, les autres pays confirment leur décision de garder le cap nucléaire ou s'interrogent.

Car, partout, les besoins en énergie continuent d'augmenter. Le pétrole, gaz et charbon représentent encore aujourd'hui 80 % de la consommation mondiale d'énergie, malgré leur coût, de plus en plus élevé, la dépendance vis-à-vis des pays exportateurs, l'épuisement progressif des réserves mondiales ou encore les émissions de gaz à effet de serre qui lui sont associées. Ce choix du nucléaire a été assumé en France par les différents gouvernements successifs au vu des avantages que notre pays et chacun de ses habitants pouvaient en retirer et des moyens permettant d'en maîtriser les risques. Sans cette source d'énergie, force est de constater que nous devrions importer plus de 92 % de notre consommation primaire d'énergie. Avec le nucléaire, nous sommes encore dépendants à 50 % des importations de pétrole et de gaz, mais nous bénéficions d'un prix du kWh inférieur d'environ 40 % à la moyenne de nos voisins européens et sans émission de gaz à effet de serre.

**Cependant, il n'y aura pas de possibilité d'utilisation durable de l'énergie nucléaire si la population n'a pas confiance dans la robustesse des dispositifs de sûreté mis en œuvre.**

La sûreté nucléaire repose sur une conception robuste des installations désormais soumises au plan technique à une réévaluation, pour une meilleure prise en compte de l'occurrence simultanée d'événements naturels ou autres hautement improbables, mais aussi sur une organisation adaptée avec des personnels bien formés, entraînés et préparés pour faire face aux situations de crises les plus aiguës. Le partage de l'information et le débat avec le public est également une composante clef.

Partout dans le monde, la sûreté nucléaire connaîtra un "après-Fukushima". Les contrôles de sûreté, réalisés par une autorité indépendante des enjeux économiques, autant que les recherches pour renforcer la sûreté sont les conditions de son avenir. Il me semble indispensable que les Etats nucléaires progressent vers une concertation renforcée pour aller vers une harmonisation des standards de sûreté à retenir pour leurs installations avec l'idée d'un minimum accepté par tous. La pratique de revues de sûreté à l'échelle régionale pourrait être renforcée en présence de membres d'autorité de sûreté étrangères et d'experts internationaux, puisés dans un pool de spécialistes mondiaux reconnus par tous pour leur esprit constructif et rigoureux. Enfin la formation continue des ingénieurs et des techniciens du nucléaire, dans laquelle le CEA est très engagé avec l'INSTN et l'I2EN, demande aussi à être partagée à l'international tout comme la préparation à la gestion de crises.

**L'innovation a été largement évoquée pendant cette journée pour l'ensemble des technologies énergétiques.**

Dans le domaine du nucléaire, elle est au cœur de la quatrième génération de réacteurs, dont le déploiement industriel est prévu après 2040. Ces nouveaux réacteurs permettront la transmutation de déchets radioactifs à vie longue en déchets moins nocifs. Ils optimiseront fortement l'utilisation de l'uranium, garantissant une sécurité d'approvisionnement à très long terme. Les énergies renouvelables solaire, éolien ou marine, connectées à des réseaux de distribution intelligents, viendront compléter la production en base d'énergie nucléaire et le stockage de l'électricité par voie directe à travers les batteries ou bien par voie indirecte via l'hydrogène et les biocarburants de 2ème génération permettront d'ajuster à tout instant l'offre et la demande. De nouvelles technologies énergétiques, comme le charbon propre, pourraient compléter le bouquet mondial, du moment qu'elles trouvent leur équilibre économique et respectent l'environnement.

Hors du champ technique, la question de la communication et de l'acceptabilité par les citoyens, est la plus décisive. Elle concerne toutes les technologies de production d'énergie. Le dialogue est l'une des clés qui permettra à la collectivité de prendre les meilleures décisions, en toute connaissance. Par l'organisation de ce colloque et par la publication de ce numéro de RGN, la SFEN y a apporté sa contribution. Qu'elle en soit vivement remerciée !



## **Le PIB par habitant a chuté de 10% en sept ans en Polynésie**

PAPEETE, 15 novembre 2011 (AFP) - Le PIB par habitant a chuté de 10% en moins de sept ans, selon le gouvernement de la Polynésie française, qui a présenté lundi à la presse locale un "budget de rigueur" pour cette collectivité d'outre-mer en 2012.

Selon le gouvernement d'Oscar Temaru, "la situation ne semble pas devoir s'améliorer à court terme et les perspectives d'évolution des entreprises restent moroses".

La plupart des secteurs sont en crise, à l'exception du tourisme qui devrait connaître une progression de 10% en 2011 après plusieurs années de baisse continue.

135 milliards de francs Pacifiques (1,13 milliard d'euros) ont été inscrits au budget 2012 de la Polynésie française, avec des prévisions de recettes de fonctionnement en baisse de 8,8% par rapport à 2011.

Le gouvernement s'est fixé pour objectif prioritaire "le redressement et l'assainissement des finances" et prévoit une réforme fiscale. De nouvelles taxes sur les importations sont envisagées, ainsi qu'un impôt sur le revenu.

Le gouvernement précise aussi que "tous les indicateurs sont au rouge" et que "le marché intérieur est asphyxié et ne peut soutenir à lui seul la croissance de l'économie locale, ce qui engendre une chute de la consommation des ménages et à terme une destruction des emplois".

La Polynésie est également confrontée à une longue période d'instabilité politique, avec treize gouvernements depuis 2004.

La ministre de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, doit s'y rendre le mois prochain.

**Rédigé par AFP le Lundi 14 Novembre 2011 à 21:53**

## Historique de la balance commerciale de la France

### Solde FAB/FAB y compris matériel militaire

**Déficit de -2,718 milliards d'euros en mai 2009**

**Déficit cumulé de -54,244 milliards pour les 12 derniers mois**

➤ Plus élevé qu'en décembre 2008, le déficit du mois reste en deçà des niveaux records atteints en septembre et octobre 2008, respectivement 5,542 milliards d'euros et 6,359 milliards d'euros. Les plus élevés de ces dernières années, ils sont également les plus élevés jamais observés, puisque les échanges se sont considérablement amplifiés au cours du temps. La comparaison historique des soldes a néanmoins peu de sens dès lors que les périodes de comparaison sont éloignées.

➤ Comment, en effet, rapprocher le montant des déficits de 2008 de ceux connus en 1974 (choc pétrolier) alors que le niveau des flux d'échanges était à l'époque plus de 12 fois inférieur.

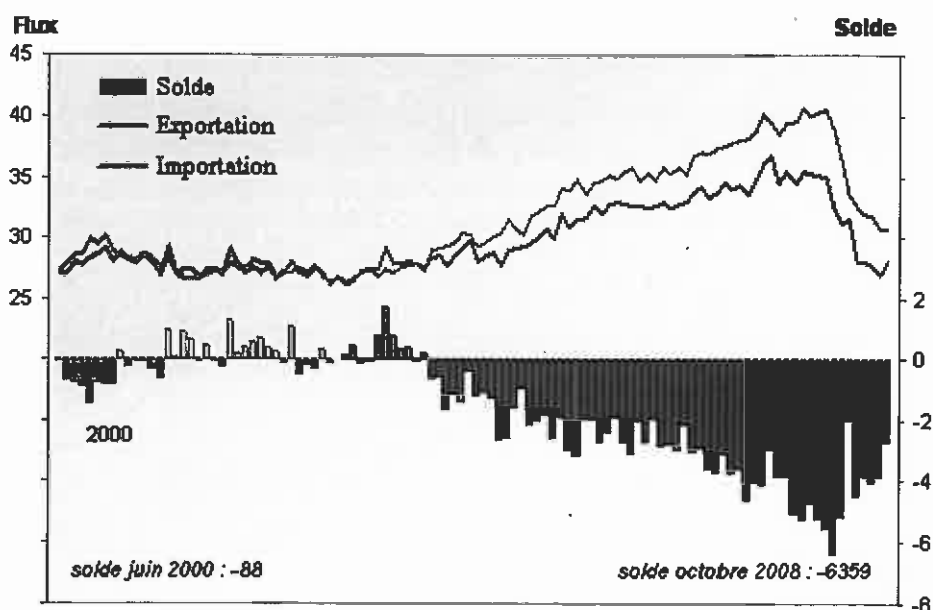
➤ L'indicateur "**taux de couverture**" (rapport exportations/importations), indépendant du niveau des échanges, permet de s'affranchir de ce problème. Sous cet angle, les déséquilibres récents de la balance commerciale (86,3% en septembre, 83,6% en octobre 2008 et taux annuel de 87,3% pour les 12 derniers mois) sont cette fois comparables à celui de l'année 1982 (taux de 87,1%).

#### Les limites de la comparaison mensuelle :

La question de l'importance d'un déficit ou d'un excédent a surtout du sens sur une période de temps limité au cours de laquelle le niveau des échanges est d'ordre voisin.

Vouloir comparer, par exemple, le déficit d'octobre 2008 à ceux de l'année 2000 (graphique 1) n'a pas vraiment de sens, vu la différence de niveau des échanges.

**Graphique 1 : Evolution sur 9 années glissantes de la balance commerciale de la France**  
données FAB/FAB y compris matériel militaire, CVS-CJO, en milliards d'euros



Même entre dates rapprochées, la référence à des soldes mensuels doit être relativisée

- du fait des révisions successives des statistiques susceptibles de modifier le classement des soldes.

- du fait des aléas conjoncturels qui, au delà de la désaisonnalisation des flux, peuvent provoquer une amplification ou une diminution ponctuelle du solde commercial.

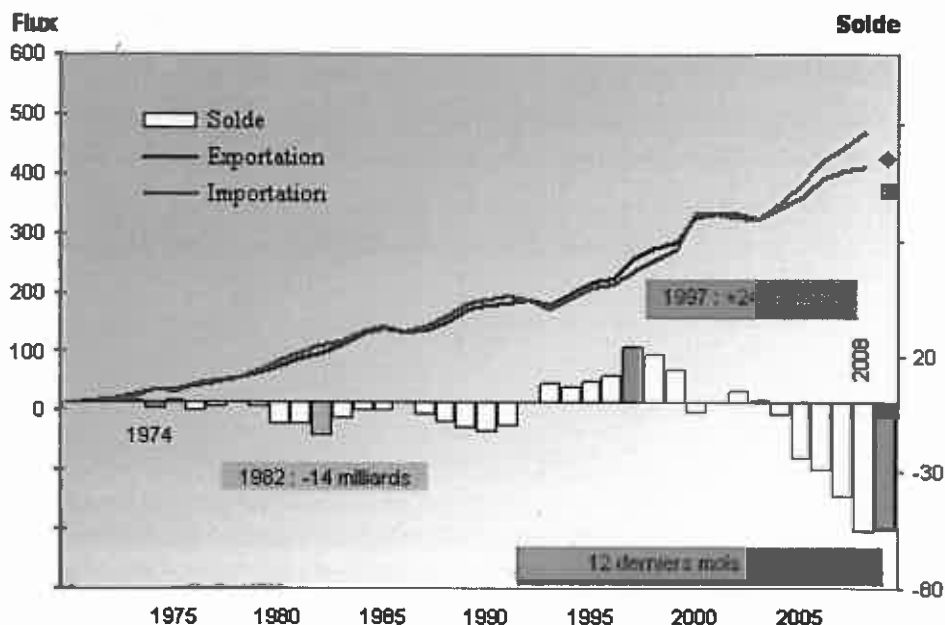
Il convient donc de replacer systématiquement un solde mensuel dans un contexte chronologique.

### Au delà de 10 ans :

Ce qui est vrai pour une période de 9 ou 10 ans l'est encore plus pour des données relevant de périodes très anciennes : ainsi, en 2008, les flux sont 25 fois plus élevés qu'en 1971! Vu le recul, la référence à des données annuelles s'impose : la précision mensuelle devient illusoire pour les flux comme pour le solde.

### Graphique 2 : Evolution de la balance commerciale de la France de 1971 à 2009

données FAB/FAB y compris matériel militaire, brutes, en milliards d'euros (taux de conversion 1€=6,55957 FRF)



Quelques chiffres :

1974: déficit de -2,571 milliards d'euros (contre-coup premier choc pétrolier)

1982: déficit de -14,250 milliards d'euros

1997: excédent de +23,795 milliards d'euros

2008: déficit de -55,384 milliards d'euros

Année glissante (juin 2008-mai 2009) : déficit de -54,244 milliards d'euros

Encore faut-il remarquer que les comparaisons entre les années "distantes" sont parfois rendues délicates en raison de changements méthodologiques :

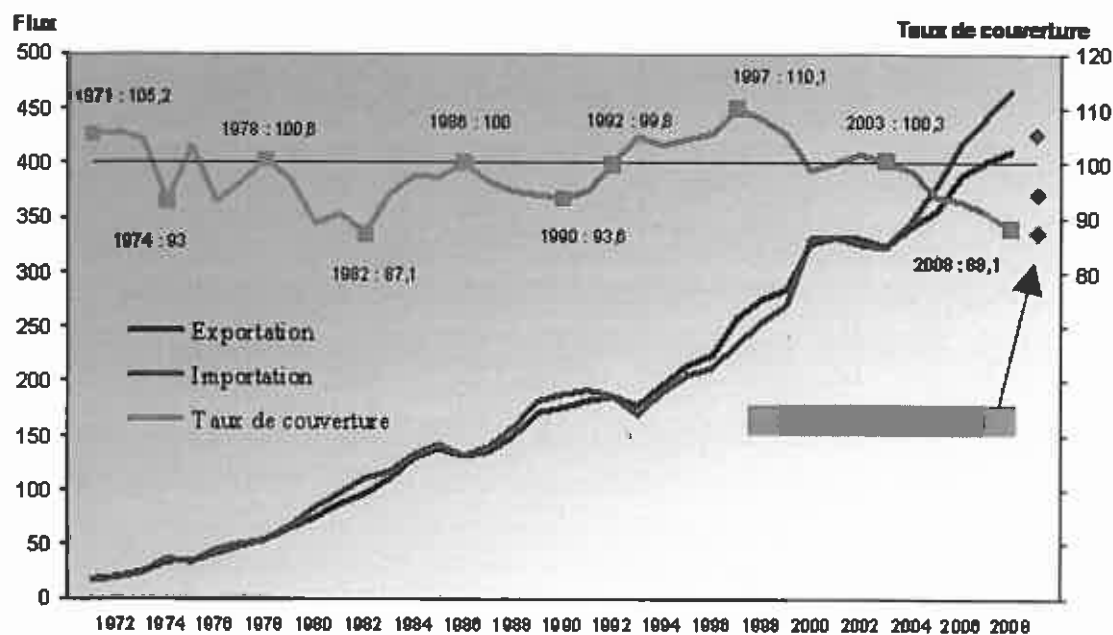
- A partir du 1er janvier 1997, les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane française, Martinique et Réunion), auparavant exclus du champ de la balance commerciale de la France (et donc considérés comme des partenaires commerciaux), sont traités comme l'ensemble des départements métropolitains. Les séries depuis 1988 intègrent ce changement qui minimise les exportations : le déficit global de la France se creuse ainsi en 1988.
- A partir du 1er janvier 1999, la méthodologie de comptabilisation des opérations liées à l'activité de la base spatiale de Kourou (lancement de satellites) est modifiée. Les séries depuis 1991 intègrent ce changement qui a plus fortement minimisé les exportations et donc pénalisé la balance commerciale.

### Le meilleur indicateur : le taux de couverture

Compte tenu de l'ensemble des précautions énoncées, le **taux de couverture** (rapport entre les exportations et les importations, 100 étant l'équilibre) est le meilleur indicateur pour comparer les soldes des échanges commerciaux entre deux périodes.

### Graphique 3 : Flux et taux de couverture depuis 1971

données FAB/FAB y compris matériel militaire, CVS-CJO, brutes, en milliards d'euros (taux de conversion 1€=6,55957 FRF)



Quelques Dates :

1974: Contre-coup du premier choc pétrolier de 1973.

1982: Contre-coup du second choc pétrolier de 1979.

2004: Forte hausse du coût des matières premières.

Mi-2007: Début de la forte hausse des prix du pétrole.

Septembre 2008: Eclatement de la crise financière mondiale.

Document n° 7

## Comment les 35 heures handicapent la France dans le monde

Un collectif d'"économistes" accueilli dans les colonnes du *Monde* du 13 janvier détaille son soutien "Pour une semaine de 32 heures" ... Défense de rire...

Il devrait être possible au pays de Descartes de débattre sans tabou ni aveuglement idéologique des 35 heures. Il y a une dizaine d'années l'équipe Jospin–Strauss-Kahn–Aubry alors au pouvoir faisait passer en force contre l'avis du CNPF, et avec le soutien enthousiaste de la gauche plurielle, la réforme des 35 heures, la seule réforme de la mandature Jospin. On avait alors expliqué aux Français qu'il était non seulement parfaitement possible de travailler 4 heures de moins par semaine en conservant son salaire, mais qu'en plus ce projet serait bénéfique au pays, et allait en particulier réduire définitivement le chômage ; bref La France une fois de plus pionnière dans le monde, grâce aux socialistes avait trouvé la solution au chômage...

Après plus de dix ans de pratique quel bilan peut-on en tirer ? Sur quels faits doit reposer l'analyse ?

1- En réduisant de 39 heures à 35 heures la durée hebdomadaire de travail, tout en maintenant les niveaux de salaires, la réforme s'est soldée par une hausse de 11 % du coût salarial horaire, soit une atteinte massive à la compétitivité économique du site "France", une hérésie économique en pleine période de "mondialisation" ! La France s'est ainsi auto-infligée une punition économique dont elle n'est évidemment pas remise.

2- La réforme n'a eu pratiquement aucun effet sur le chômage – contrairement à son objectif – qui n'a cessé d'augmenter sur la période des dix dernières années. Certains "experts" retiennent une estimation de 350 000 emplois créés, d'autres plutôt 120 000. Quel que soit le "vrai" chiffre, il reste dérisoire sur une population d'actifs de près de 30 millions, et illustre le coût démentiel des "emplois créés" puisque – même en retenant l'estimation la plus élevée – on aboutit à un coût annuel par emploi de 66 000 euros ! D'autre part, lorsqu'on compare le taux de chômage en France avec celui de l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Italie avant la réforme et après, les positions respectives restent inchangées, alors que la France, seule à avoir opté pour les 35 heures, devrait avoir comparativement amélioré son score.

3- Portée par les chantres sourcilleux de "l'égalité sociale", cette réforme a abouti à une monstrueuse inégalité : salariés du public et des entreprises de plus de vingt salariés ont bénéficié ces dix dernières années d'un doublement de leurs congés sans impact négatif sur leurs salaires, tandis que les salariés des petites entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs ont seulement été invités à en partager le coût inscrit au passif des comptes de l'Etat par le truchement des allègements de charges.

4- Sur les 180 nations constituant l'ONU au début des années 2000, toutes confrontées peu ou prou au problème du chômage, une nation – la France – a opté pour la réduction du temps de travail avec maintien du salaire, et les responsables des 179 autres ont observé, effarés ou hilares, la France sombrer dans le marasme.

Le collectif d'économistes ne semble pas comprendre la réalité du monde du XXI<sup>e</sup> siècle, et fait comme si la France fonctionnait en circuit fermé. Une réduction du temps de travail serait une option viable si elle s'accompagnait d'une réduction simultanée et correspondante des salaires, une procédure couramment utilisée en Allemagne – avec l'accord des syndicats – pour préserver l'emploi en cas de réduction des plans de charge des entreprises. Une réduction du temps de travail avec maintien des salaires ne peut réussir que si tous les partenaires économiques de notre pays adoptent simultanément une procédure identique. Le Père Noël n'existe pas.

**Point de vue par Dominique Brun | LEMONDE.FR | 31.01.11**

**Document n° 8**

## **La TVA est-elle un impôt juste ?**

Non, car elle est payée de la même manière par tous les Français, quel que soit leur niveau de vie. Comme cette taxe s'applique à tous les produits et services, personne n'y échappe. Elle est due au premier euro consommé. Et elle est très efficace : à elle seule, la TVA rapporte à l'Etat 130 milliards d'euros, soit la moitié de ses recettes fiscales. Mais elle est aussi inégalitaire : les 10 % des ménages les plus pauvres concèdent 8 % de leurs ressources au paiement de la TVA. Les 10 % des ménages les plus riches ne lui consacrent que 3 % de leurs revenus. Pour corriger les inégalités sociales, il faudrait compter davantage sur l'impôt sur le revenu qui, lui, est « progressif » : plus on gagne, plus on paie. Le problème, c'est qu'au fil des réformes, son poids dans la fiscalité française diminue (20 % des recettes fiscales). Une diminution de TVA devrait, en principe, être une bonne nouvelle pour les Français les plus modestes. Mais les expériences passées montrent qu'elle n'est pas entièrement répercutée par les commerçants sur le prix final. Il faudrait aussi que la baisse s'applique à des biens que tout le monde achète. Or les restaurants, qui vont bénéficier d'un taux réduit à 5,5 %, ciblent une clientèle qui a déjà un certain niveau de revenus. La faveur qui leur est accordée est donc une mesure de soutien économique, pas un geste social pour atténuer l'« injustice » de la TVA.

**www.20minutes.fr**

**Publié le 19 mars 2009**